

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 27 novembre 2015

Présents: Thierry GOUBY (maire), Odile MOLLE (1<sup>ère</sup> adjointe), Alexis CHARLIN (2<sup>ème</sup> adjoint), Adeline ELICOT (3<sup>ème</sup> adjointe), Régine COHAS, Christiane HOCH, Marie Claude MASSACRIER, Danie PERRIN, Sandrine SEFERIAN, Denis BREJON, Emmanuel Crémonèse, Christian PLAGNE.  
Secrétaire de séance : Christiane Hoch

## 1. Urbanisme

Thierry GOUBY présente le volet urbanisme.

Point sur les dossiers en cours

## 2. Finances

- Délibération indemnité Trésorière Publique :

L'indemnité maximale que peut accorder la commune est de : 391 €. Le conseil doit se prononcer sur la quotité à accorder. Proposition : 50 %

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

- Délibération Tarifs Communaux :

Reconduction des tarifs de 2015 pour l'année 2016 – Aucune augmentation

<b>SALLE DES FETES</b>	
Tarifs 2016	
Location SDF avec repas	300 €
Vin d'honneur Associations	70 €
Caution	700 €

<b>CIMETIERE</b>	
Concession 50 ans	165 €
Concession 30 ans	140 €
Cavurne 15 ans	350 €
Cavurne 30 ans	650 €

<b>GARAGE loyer par trimestre</b>	
Grands garages	90 €
Petits garages	80 €
Local BIZAY	90 €

<b>GARDERIE</b>	
Tarif à l'heure	1.80€
Tarif à la demi-heure	0.90€

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

- Délibération tarifs 2016 Eau Assainissement :

Report au Conseil Municipal de décembre.

- Décision modification budgétaire :

#### **Fonctionnement Budget Général**

Dépenses Fonctionnement 6811-042 + 2 998 €

Dépenses Fonctionnement 022-022 - 2 998 €

#### **Investissement Budget Général**

Dépenses Investissement 2315-232 + 2 998 €

Recettes Investissement 28041582 + 2 998 €

*Ecritures concernant les amortissements des travaux du SIEL (année 2011 pour 1997.96 € et année 2014 pour 1000€).*

*Ces mouvements de crédits n'ont aucune incidence financière sur notre trésorerie car cette régularisation se fera par l'émission d'un mandat et d'un titre, donc égal à 0.*

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

### **3. CCPA**

Danie Perrin nous présente le compte-rendu de la réunion de la CCPA du 12 novembre 2015 :

M. le Président a souhaité, avant de démarrer la réunion, rendre hommage à M. Daniel CHARLIN décédé le 2 novembre dernier. Se référer au compte rendu du conseil communautaire disponible sur le site de la CCPA à l'adresse suivante : [www.pays-astree.com](http://www.pays-astree.com)

#### Réforme territoriale :

Suite à la présentation du schéma présenté en CDCI le 9 octobre et après des réunions de travail, M. le Maire propose de voter sur l'orientation suivante :

« Le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'Astrée, dans sa séance du 14 octobre 2015, se positionne pour la mise en place d'un Forez uni, pour l'affirmation d'une identité rurale et l'équilibre des territoires de la Loire. Pour réaliser un développement cohérent et harmonieux, une adaptation des SCOT concernés sera nécessaire.

Il est primordial que tous nos territoires puissent, s'ils le veulent, travailler ensemble et continuer à œuvrer pour le bien-vivre de tous nos administrés en créant une nouvelle entité forézienne forte au cœur du Département de la Loire et de la future région Rhône-Alpes Auvergne. »

Le conseil municipal approuve l'orientation telle que proposée et lue en séance par M. Le Maire et vote ainsi contre le SDCI tel que présenté qui découpe le Forez en deux entités distinctes.

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

### **4. Voirie**

- -Suivi des dossiers en cours : Route de Montverdun et route de Maure : Les travaux sont terminés. Une signalétique sera mise en place.

### **5. Ecole :**

Une présentation du planning du projet est présentée et une réunion de travail de la commission est prévue le 7 décembre 2015

### **6. Elections Régionales :**

Le planning des permanences est finalisé, elles auront lieu le 06 et 13 décembre 2015.

Horaires d'ouverture du bureau de vote : 8h00 - 18h00

## 7. Aménagement de la Commune :

1. Aire de jeux : L'acquisition du terrain en centre bourg est en cours.

## 8. Questions diverses :

Saint Nicolas : La réception des enfants nés en 2015 aura lieu vendredi 04 décembre 2015 à 18h30 en Mairie – (18 enfants dont 2 nés fin 2014) - Un spectacle de magie est prévu à 19h30 à la salle des fêtes.

### Bilans réunions Préfecture

Compte rendu de la réunion par Mme Sandrine Sférian

- Accueil migrants :

Plan du gouvernement « Répondre au défi des migrations :

Respecter les droits – faire respecter le droit

- Réduction des délais de traitement de demandes d'asile, places supplémentaires en accueil temporaire, en centres provisoires d'hébergement et places de logement adaptées.

-Accueil de réfugiés :

Principes et plan d'action :

400 réfugiés en Rhône-Alpes dont 90 dans la Loire (Syriens, Irakiens, Erythréens, Soudanais)

Mobilisation de logements sociaux vacants,

Mobilisation des collectivités,

Meilleure insertion possible dans le tissu social

Accompagnement social renforcé

Plan d'action préparatoire à l'accueil

- Etat d'urgence sur le territoire :

Rôle de vigilance, sensibilisation des agents, des élus et de la population. Le plan Vigipirate est en place.



Eoliennes : Le Projet éolien des Monts du Forez porté par la Sas Monts du Forez Energie présente un projet de 5 éoliennes sur les Communes de Saint-Jean-La-Vêtre, La Côte-en-Couzan et La Chamba :

Le Conseil Municipal de Marcilly le Châtel après avoir examiné les pièces du dossier constate :

- que le « Schéma régional éolien » a été annulé par le Tribunal Administratif de Lyon par jugement du 2 juillet 2015 « l'avis de l'Autorité environnementale sur les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour l'environnement et d'autorisation de défrichement » du Préfet de Région émis en octobre 2015 est caduque car faisant référence au « Schéma régional éolien » annulé par le Tribunal administratif.

- que les garanties du promoteur sont insuffisantes : la Sas Monts du Forez Energie d'un capital de 37 000 €code Ape 2811Z Fabrication de moteurs et turbine avec une masse salariale de 31 295 € en 2014 ne présente pas toutes les garanties de mener à bien l'exploitation, la maintenance de ce fait les protections environnementales présentes et futures du parc éolien sont insuffisantes.

Les responsabilités du promoteur sont donc très limitées. Le conseil municipal de la commune de Marcilly fera part au commissaire enquêteur de ces 2 avis.

VOTE	POUR	9	CONTRE	1	ABST	1
------	------	---	--------	---	------	---

**Prochain conseil municipal le 18 décembre 2015.**